

# Résultats des entreprises

Au quatrième trimestre 2025, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) s'est quasi-stabilisé à 31,5 % de leur valeur ajoutée (► [figure 1](#)). Les gains de productivité ont été compensés par la progression des salaires réels ainsi que par l'augmentation du taux moyen de cotisation employeur, sous l'effet de l'élargissement de l'assiette de la réduction générale à la prime de partage de la valeur (PPV) voté en loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (► [figure 2](#)). De même, la taxe foncière (incluse dans les « autres éléments » de la décomposition du taux de marge des SNF) a augmenté avec les régularisations de fin d'année, ce qui a pesé sur les marges. En sens inverse, la baisse du cours du Brent en fin d'année 2025 a contribué à l'amélioration des termes de l'échange.

Au total, sur l'ensemble de l'année 2025, le taux de marge des entreprises s'est établi à 31,4 % de la valeur ajoutée, en baisse de 0,8 point par rapport à sa valeur moyenne de 2024. Les gains de productivité ont certes été supérieurs à la progression des salaires réels, mais la hausse du taux de cotisation moyen des employeurs a pesé sur le taux de marge, à hauteur de -0,3 point. Cette hausse du taux de cotisation moyen est due aux mesures de baisse des allègements généraux et d'intégration de la prime de partage de la valeur ajoutée dans l'assiette de la réduction générale votées en loi de financement de la sécurité sociale pour 2025. Elle est également due à la dilatation de l'échelle des salaires au-dessus du Smic, qui amoindrit également les allègements ; cette dilatation fait suite au mouvement inverse de compression de l'échelle salariale intervenue lors de la période inflationniste. Enfin, les termes de l'échange intérieurs ont pesé sur les marges des entreprises. Les termes de l'échange extérieurs ont certes été améliorés par la forte baisse du prix du pétrole sur l'année 2025, mais la hausse de la fiscalité indirecte (en particulier sur le tarif de l'électricité) et des prix de consommations intermédiaires de services financiers ont pesé sur les marges du secteur non financier.

Par ailleurs, sous l'effet des mesures de hausse d'impôts affectant les entreprises adoptées dans le cadre de la loi de finances 2025, notamment le versement de la surcote d'impôt sur les sociétés, le taux d'épargne des SNF a baissé plus nettement que les marges en 2025, tombant à 18,7 % de leur valeur ajoutée, après 20,3 % en 2024 (► [figure 3](#)). Avec un investissement en léger rebond (► [fiche Investissement des entreprises](#)), le taux d'autofinancement est tombé à 85,9 %, au plus bas depuis 2008.

## ► 1. Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(taux de marge en %, variation et contributions en points)

	2024				2025				2026		2024	2025	2026 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
<b>Taux de marge</b>	<b>32,4</b>	<b>31,6</b>	<b>32,7</b>	<b>32,1</b>	<b>31,6</b>	<b>31,2</b>	<b>31,5</b>	<b>31,5</b>	<b>31,5</b>	<b>31,3</b>	<b>32,2</b>	<b>31,4</b>	<b>31,4</b>
<b>Variation du taux de marge</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,1</b>
Productivité (+)	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,3	0,6	0,2	0,2	0,1	0,9	0,8	0,9
Coût du travail par tête réel* (-)	-0,4	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	0,0	-0,3	0,0	0,4	-0,7	-0,9	-0,1
<i>dont Salaire par tête réel* (-)</i>	-0,2	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	0,4	-0,3	-0,6	0,1
<i>dont Taux de cotisation employeur (-)</i>	-0,2	-0,1	-0,1	0,1	-0,2	0,0	-0,1	-0,2	0,1	0,0	-0,4	-0,3	-0,1
Ratio prix de VA / déflateur de la consommation des ménages hors SIFIM (+)	-0,9	-0,7	0,9	-0,2	-0,5	-0,4	-0,2	0,2	-0,3	-0,7	-1,1	-0,7	-0,9
Autres éléments	0,3	0,0	0,1	-0,2	0,2	0,0	0,0	-0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0

\* au sens du déflateur de la consommation des ménages, hors prix des services intermédiaires financiers indirectement mesurés (Sifim).

**Note** : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital.

Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :

- les évolutions de la productivité (Y/L), avec Y la valeur ajoutée et L l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée des SNF au prix à la consommation des ménages (Pva/IPC), qui jouent positivement ;
- les évolutions du coût réel du travail (W/IPC, où W représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement sur le taux de marge.
- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{Y P_{VA}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{IPC} \frac{IPC}{P_{VA}} + \text{autres facteurs}$$

**Lecture** : au quatrième trimestre 2024, le taux de marge des SNF s'établit à 32,1 %, en baisse de 0,6 point par rapport au trimestre précédent. L'évolution du salaire réel moyen par tête y contribue à hauteur de -0,2 point.

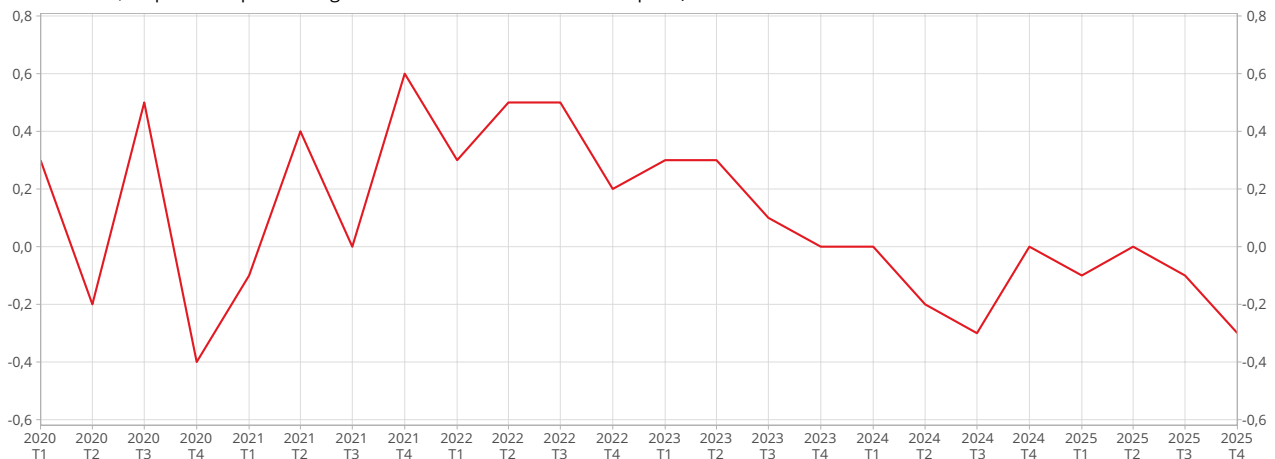
**Source** : Insee.

Au premier trimestre 2026, le taux de marge des SNF resterait stable à 31,5 %. Les gains de productivité conserveraient le même rythme qu'au trimestre précédent. Le taux moyen de cotisation employeur baisserait par contrecoup, car l'essentiel des PPV est versé au quatrième trimestre, ce qui soutiendrait le taux de marge des entreprises, tout comme le retour à la normale des versements de taxe foncière. À l'inverse, les termes de l'échange se dégraderaient dès le premier trimestre, avec la flambée des cours des hydrocarbures à partir du mois de mars, en raison du déclenchement de la guerre opposant les États-Unis et Israël à l'Iran.

Au deuxième trimestre 2026, le taux de marge des SNF baisserait de 0,2 point pour atteindre 31,3 %. En effet, sous l'hypothèse d'une stabilité du cours du Brent à 86,2 € (soit 100 \$), la dégradation des termes de l'échange s'accroîtrait en contribuant à la baisse du taux de marge à hauteur de -0,7 point. Néanmoins, la baisse du taux de marge serait en partie compensée par les gains de productivité toujours à l'œuvre, ainsi que par la baisse des salaires réels. ●

## ► 2. Variation du taux apparent de cotisations sur les bas salaires (réduction générale)

(variation annuelle, en points de pourcentage de la masse salariale du secteur privé)



**Dernier point :** quatrième trimestre 2025.

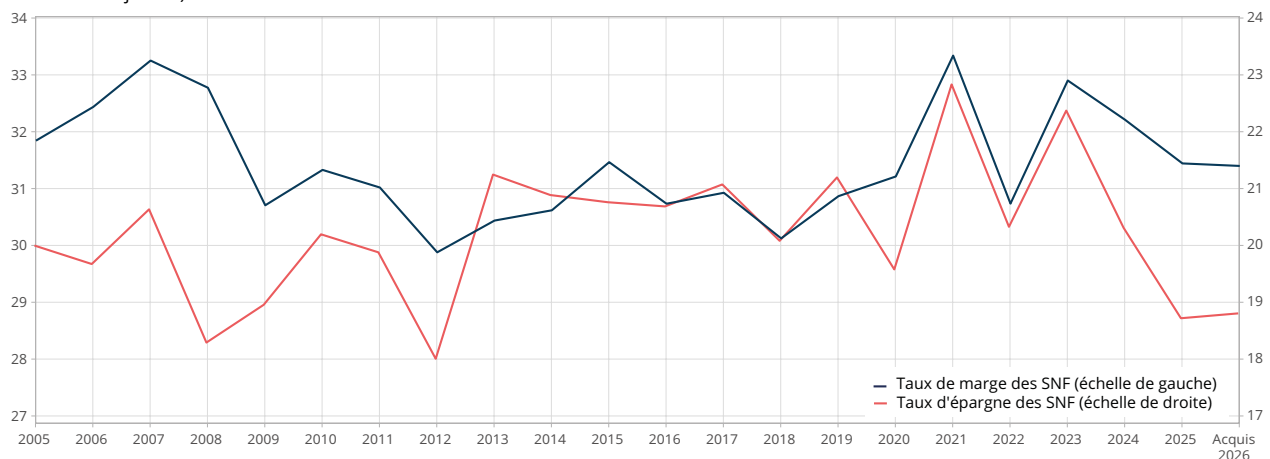
**Lecture :** au deuxième trimestre 2024, la part de la réduction générale dans la masse salariale du secteur privé diminue de 0,2 point sur un an.

**Champ :** branches marchandes non agricoles.

**Source :** Urssaf - Caisse nationale.

## ► 3. Taux de marge et taux d'épargne annuel des sociétés non financières (SNF)

(en % de la valeur ajoutée)



**Lecture :** en 2024, le taux de marge des SNF se situe à 32,2 % et le taux d'épargne à 20,3 % de leur valeur ajoutée.

**Source :** Insee.